



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe XI

Formulaire d'introduction d'un recours contre un permis d'environnement pour un établissement classé

Cadre réservé aux services administratifs de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement

Commune de dépôt du dossier en 1^{ère} instance

Date d'envoi du recours

Date de réception du recours à la Division de la Prévention et des Autorisations

Déclaration

Permis d'environnement

Permis unique

Références SYGED : D3000/

Demandeur / Déclarant : (nom de la personne qui a obtenu ou s'étant vu refuser le permis ou du déclarant allant en recours contre les conditions complémentaires)

.....

Permis d'environnement ou permis unique : (mentionner l'autorité ayant statué)

.....

Déclaration : (mentionner la commune ayant imposé les conditions complémentaires)

.....

Formulaire à renvoyer à l'adresse suivante :

Ministère de la Région wallonne
Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
Division de la Prévention et des Autorisations
avenue Prince de Liège 15 - 5100 NAMUR (Jambes)

1. Identification de l'auteur de la requête

CADRE A. — PERSONNE PHYSIQUE

NOM : Prénom :
Profession :
Rue : n° boîte
Code postal : Commune :
☎ : Fax :
E-mail : @

CADRE B. — PERSONNE MORALE

Dénomination ou raison sociale :
.....
Forme juridique :
Adresse du siège social
Rue : n° boîte
Code postal : Commune :
☎ : Fax :
E-mail : @

Personne dûment habilitée à représenter la personne morale
NOM : Prénom :
Qualité :

2. Objet et références de l'acte attaqué

Permis d'environnement du	/	/	délivré par (*).....
Permis unique du	/	/	délivré par (*).....
Déclaration du	/	/	Commune de
Nature de la décision (**): <input type="checkbox"/> octroi <input type="checkbox"/> refus <input type="checkbox"/> absence de décision (refus tacite)			
Nature de l'établissement :			
.....			
.....			

(*) : CBE (Collège des Bourgmestre et Echevins ; FT (Fonctionnaire technique) ; FT + FD (Fonctionnaire technique + Fonctionnaire délégué).

(**) : Sans objet pour une déclaration.

3. Intérêt de l'auteur de la requête

Justification

4. Moyens développés (liste non limitative)

4.1. EN DROIT
4.2. EN FAIT

5. Droit de dossier & signature

Annexer au présent recours la preuve du versement - sur le compte 091-2150215-45 de la Division de la Prévention et des Autorisations - du droit de dossier de 25,00 <input type="checkbox"/> (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit).	Signature :
--	-----------------------------

N.B. Cette annexe XI a été remplacée par l'AGW du 22 janvier 2004, art. 22.